



Apprenti, contrat repris après liquidation

Par Matthieu37

Je suis apprenti comptable en 3e année. Mon ancienne entreprise a été liquidée et mon contrat d'apprentissage a été repris en juillet 2026 par un groupe dont le siège est à 50 km de mon site.

Depuis la reprise :

- ? Plus aucune mission de comptabilité, et on m'a dit qu'il n'y en aurait plus sur mon site.
- ? Pas de maître d'apprentissage.
- ? Des tâches sans rapport avec ma formation (déplacer des voitures, mettre du carburant, nettoyer des véhicules en atelier sans chaussures de sécurité).
- ? Ils veulent me rattacher à un autre site (+100 km par jour). Ils proposent un plein d'essence par mois, mais refusent de l'écrire.
- ? Ils ne répondent presque jamais à mes mails.

À la dernière réunion, on m'a dit de chercher un autre patron ou d'accepter leur offre. Je ne veux pas démissionner : ils ont repris mon contrat, c'est à eux de l'assumer. J'ai des comptes rendus écrits de chaque échange et j'ai demandé leur position par écrit, sans réponse. Je suis épuisé.

Je ne peux pas me payer d'avocat et j'attends une réponse d'un syndicat.

Mes questions :

1. Mes preuves suffisent-elles pour faire pression ?
2. Mise en demeure en recommandé + signalement à la DREETS : est-ce la bonne méthode pour obtenir une rupture amiable avec indemnité ?
3. Comment fixer un montant réaliste ?
4. Quelqu'un a-t-il vécu la même chose ? Comment ça s'est terminé ?

Merci d'avance !

Par kang74

Bonjour

Vous êtes en contrat d'apprentissage : il n'y a pas 36000 options .
Dans le contexte la seule solution est de rompre le contrat d'apprentissage pour faute de l'employeur en passant par la DREETS et le médiateur .
Il n'y a pas d'indemnité à attendre de la rupture d'un contrat d'apprentissage .
Et oui, pour finir votre apprentissage et valider votre diplôme , il faudra bien trouver une autre entreprise .
Par de là, au vu de votre contrat, vous n'avez aucun moyen de pression .

Je rappelle que vous avez nécessairement un référent dans votre centre de formation qui aurait pu vous expliquer cela , et peut être vous trouver un autre employeur qui vous permette de valider votre diplôme .